

## **Rien n'est réglé !**

Ce vendredi 14 avril, au lieu de suspendre ou retirer son texte minoritaire, Emmanuel Macron s'est empressé de promulguer la loi sur les retraites, seulement deux heures après que la décision du Conseil constitutionnel soit connue.

Dans le fond et la forme, il s'agit là d'une nouvelle provocation à l'encontre de la très grande majorité de la population, en particulier des salariés et de leurs représentants, qui refusent cette réforme injuste, injustifiée et brutale. Quel mépris pour les millions de travailleurs, jeunes et retraités qui se mobilisent, avec leurs organisations syndicales et de jeunesse, depuis le 19 janvier !

La promulgation de la loi ne la rend cependant pas plus légitime.

En faisant le choix de l'affrontement et de la répression, Emmanuel Macron et son gouvernement portent l'entière responsabilité de la crise sociale et démocratique qui traverse le pays. Ils voudraient que la séquence des retraites soit fermée pour attaquer d'autres sujets : loi travail, santé, école... mais il n'en est rien.

Non seulement l'ensemble des organisations syndicales viennent de réaffirmer leur unité pour mettre en échec la réforme des retraites, mais le rejet de celle-ci n'a jamais été aussi massif au sein de la population.

Rien n'est donc réglé.

**L'Union départementale FO 44 invite ses syndicats à réunir les salariés sur leurs lieux de travail, dans l'unité syndicale la plus large, sous la forme d'assemblées générales, d'heures d'informations syndicales ou de débrayages, pour discuter et décider la grève partout où c'est possible jusqu'au 1er mai.**

En effet, seule la grève, en bloquant l'outil de production et les services, permet d'instaurer le rapport de force pour gagner.

**L'Union départementale FO 44 appelle également l'ensemble des adhérents du département à faire du 1<sup>er</sup> mai, journée internationale des travailleurs et des revendications, qui sera organisée conjointement par l'ensemble des organisations syndicales, un succès historique.**

**Plus que jamais, l'abrogation de la réforme des retraites est à l'ordre du jour :**

- ✓ **64 ans, c'est non ;**
- ✓ **L'augmentation de la durée de cotisation, c'est non ;**
- ✓ **Le maintien des régimes spéciaux, c'est oui.**